



ArcelorMittal

Identifiant de l'actionnaire :

Date et signature

Mention légale

**Assemblée Générale Annuelle (« AGA »)
et Assemblée Générale Extraordinaire (« AGE »)
des actionnaires d'ArcelorMittal
du mardi 2 mai 2023 à 14 :00 heures
(heure de Luxembourg)
(les « Assemblées Générales »)
qui se tiendra au
24-26, boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
(la « Société »)**

Choisissez une des 3 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez ci-dessus

1. Je désire assister personnellement aux Assemblées Générales. Je recevrai une carte d'admission par courrier électronique que je dois apporter avec moi le jour des Assemblées Générales. Si la banque centralisatrice ne dispose pas de mon adresse électronique, la carte d'admission sera mise à disposition par l'agent centralisateur lors des Assemblées Générales.

2. Je n'assisterai pas aux Assemblées Générales. Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général de la Société, M Henk Scheffer, (ci-après, le « **Secrétaire Général** »), pour voter en mon nom et comme il le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points à l'ordre du jour des Assemblées Générales ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées aux Assemblées Générales, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après:

.....*

* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Secrétaire Général.

3. Je n'assisterai pas aux Assemblées Générales.
Je donne irrévocablement pouvoir au Secrétaire Général, avec les instructions de vote suivantes :

AGA	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV
Résolutions 1-15															
Pour															
Contre															
Abstention															

AGE	I
Résolution 1	
Pour	
Contre	
Abstention	

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposés, je donne pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter en mon nom et selon son choix, à moins que je ne coche la case ci-dessous:

«Je m'abstiens »

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Secrétaire Général pour voter selon son choix au nom de l'actionnaire. Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 2 avec pouvoir irrévocable au Secrétaire Général de voter selon son choix au nom de l'actionnaire.

Pour les détenteurs d'actions de la Société directement inscrits dans le registre des actionnaires de la Société :
Pour être pris en considération, ce formulaire de participation doit être dûment complété, daté et signé et parvenir le **27 AVRIL 2023 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD**, à l'adresse suivante:
ABN AMRO Bank N.V.
Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
ava@nl.abnamro.com
Phone: +31 20 628 6070

Pour les détenteurs d'actions de la Société inscrits indirectement (par l'intermédiaire d'un système de compensation d'opérations sur titres) dans le registre des actionnaires de la Société :
Vous devez remettre ce formulaire de participation dûment complété, daté et signé à votre intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont détenues en compte.
Celui-ci devra s'assurer que votre formulaire, accompagné d'une confirmation de détention de titres émise par votre intermédiaire financier, parvienne au centralisateur local, mandaté par la Société à cet effet, le **27 AVRIL 2023 A 17.00 HEURES (heure de Luxembourg) AU PLUS TARD**.

A l'usage exclusive de la Société
Identifiant
Nombre d'actions

Inscrit chez ArcelorMittal

Détention dans un système de compensation

IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

- a) Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple: administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire.
- b) Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (*clearing system*), l'actionnaire doit avoir la qualité d'actionnaire de la Société à la **«Date d'Enregistrement » (Record Date), définie comme le 18 avril 2023 à minuit (24 heures), (heure de Luxembourg)**, et doit demander à son intermédiaire financier (banque ou autre institution financière) auprès duquel ses actions sont déposées d'envoyer un certificat d'enregistrement (*registration certificate*) concernant ses actions à la banque centralisatrice (telle qu'indiquée ci-dessous) qui doit le recevoir au plus tard à 17 heures, (heure de Luxembourg), le 27 avril 2023. Le certificat d'enregistrement doit clairement identifier le propriétaire des actions de la Société, le nombre d'actions enregistrées, et confirmer que les actions en question sont enregistrées dans les livres de l'intermédiaire financier en question au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement.
- c) Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues à l'article 7 des statuts de la Société, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Le texte anglais des résolutions figure dans l'avis de convocation ci-joint ensemble avec une traduction française.
En cas de divergence, la version anglaise fera foi.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des Assemblées Générales, nous devons collecter des données y compris des données personnelles afin de confirmer l'identité des actionnaires individuels ou des représentants d'actionnaires. En signant au recto de ce formulaire, je comprends que les données y compris les données personnelles seront collectées, traitées et utilisées dans le cadre des Assemblées Générales y compris pour les besoins de leur organisation et du vote des résolutions conformément avec les statuts de la Société et les lois applicables. La Société est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre des Assemblées Générales.

Les données y compris les données personnelles peuvent être communiquées aux sociétés suivantes (« les Processeurs de Données ») impliquées dans différentes activités liées aux Assemblées Générales y compris pour leur organisation et/ou dans le vote des résolutions:

- ABN AMRO Bank N.V. – Amsterdam, Pays-Bas ;
- LUMI - Breendonk, Belgique ;
- Euroclear France, Paris; Clearstream Banking, Luxembourg; Euroclear Nederland, Amsterdam; Iberclear, Madrid ;
- Citibank, N.A., New York, Etats-Unis d'Amérique.

La Société et les Processeurs de Données assureront la sécurité des données personnelles.

J'ai un droit d'accès aux données me concernant et j'ai le droit de les rectifier. Les données peuvent être conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à 30 ans.

La banque centralisatrice locale mandatée par la Société est la suivante :

ABN AMRO Bank N.V.

Equity Capital Markets / Corporate Broking HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam, The Netherlands
ava@nl.abnamro.com
Tel.: +31 20 628 6070

- Pour les actions européennes directement ou indirectement enregistrées dans le registre des actionnaires de la Société (les «Actions du Registre Européen») et qui sont incluses dans le système d'Euroclear Nederland et admises à la négociation sur Euronext Amsterdam, ou incluses dans le système d'Euroclear France et admises à la négociation sur Euronext Paris:
- Pour les Actions du Registre Européen incluses dans le système de Clearstream Banking ou Euroclear Bank et admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg:
- Pour les Actions du Registre Européen incluses dans le système Iberclear et admises à la négociation sur les bourses espagnoles:

Vote par voie électronique («E-voting»)

Les actionnaires ont la possibilité d'exercer leur vote électroniquement par l'intermédiaire du site www.abnamro.com/evoting et en suivant le processus d'enregistrement en ligne. Pour les actions enregistrées dans le registre des actionnaires, veuillez sélectionner « ABN AMRO Registrar » comme intermédiaire. Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :

ABN AMRO Bank N.V.

Equity Capital Markets / Corporate Broking & Issuer Services HQ 7212
Gustav Mahlerlaan 10
NL-1082 PP Amsterdam
The Netherlands
E-mail: ava@abnamro.com
Tel.: +31 20 628 6070